

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 16
- suffrages exprimés : 16
- pour : 16

DÉLIBÉRATION n° B2023/109

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Maurice LOUDET et Martine LABAT

Objet : Ressources humaines : Création d'un emploi d'un chargé de mission planification et aménagement du territoire – Modification du mode de recrutement

Vu la délibération 2023-009B en date du 6 février 2023, décidant le recrutement d'un agent permanent pour exercer les missions de chargé de mission planification et aménagement du territoire.

Considérant que l'opération de recrutement est en cours.

Considérant le cadre de la mission, Monsieur le Président propose de l'autoriser à modifier le mode de recrutement et propose de signer un contrat de projet avec le candidat qui sera retenu pour une durée de 4 ans, renouvelable. Ce recrutement se ferait sur la base de l'article L332-24 du code général de la fonction publique.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour mener à bien l'opération identifiée à savoir l'élaboration d'un PLU intercommunal, ainsi que la conduite des procédures liées aux évolutions des documents d'urbanisme en vigueur,

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

– **De modifier le mode de recrutement du chargé de mission planification et aménagement du territoire décidé par délibération n°2023-009B et de réaliser ce recrutement dans le cadre de l'article L332-24 du CGFP,**

– **Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Attaché (catégorie A) pour mener à bien l'opération identifiée ci-dessus, pour une période de 4 ans, à compter du 1^{er} septembre 2023.**

– Le contrat de projet sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,

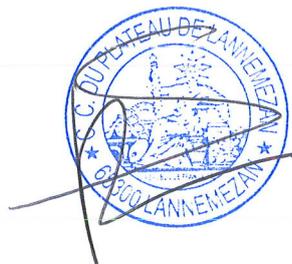
– Cet agent assurera les fonctions de chargé de mission planification et aménagement du territoire à temps complet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le 11 JUIL. 2023
Publiée le 11 JUIL. 2023

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230704-2023-109B-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023